

**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome V (1854)**

Castrum de Pinu, le Pyn, village de l'arrondissement et du bureau de poste de Lons-le-Saunier ; canton et perception de Voiteur ; paroisse de Montain ; à 3 km de Montain, 4 de Lons-le-Saunier et 7 de Voiteur.
Altitude: 388^m au château.

Le territoire est limité au nord par Montain, au sud par Villeneuve-sous-Pymont et Chille, à l'est par Lavigny et Pannessières, à l'ouest par Plainoiseau et l'Étoile. Le Château et les Bouhets font partie de la commune.

Il est traversé par la route impériale n° 83, de Lyon à Strasbourg ; par la route départementale n° 16, de Lons-le-Saunier à Poligny ; par les chemins vicinaux tirant à la route impériale, à la Lième, à Pannessières, à Montain, à Fontaine-Froide ; par le ruisseau des Barillets et le bief de Craute qui y prennent leurs sources et s'y réunissent.

Le village est situé au pied occidental de la colline, qui sert de base au château, entre les anciennes routes tirant de Lons-le-Saunier à Dole et à Poligny. Les maisons sont disposées par groupes, construites en pierre et couvertes les deux tiers en tuiles et les autres en chaume.

Population : en 1790, 213 habitants ; en 1846, 277 ; en 1851, 258, dont 124 hommes et 134 femmes ; population spécifique par km carré, 90 habitants ; 46 maisons ; 61 ménages.

État civil : Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793.

Vocabulaire : saint Pierre et saint Paul. Paroisse de Montain.

Série communale à la mairie depuis 1793. La série du greffe, déposée aux Archives départementales, a reçu les cotes 3 E 6024 à 6031, 3 E 8332, 3 E 10803 à 10805 et 3 E 12435. Tables décennales : 3 E 1397 à 1405.

Microfilmé sous les cotes 2 Mi 454, 5 Mi 861 et 862, 5 Mi 1280, 2 Mi 1133, 2 Mi 1854, 5 Mi 25 et 5 Mi 1185.

Cadastre : exécuté en 1825 : surface territoriale, 286^h divisés en 704 parcelles que possèdent 147 propriétaires, dont 102 forains ; surface imposable, 278^h, savoir : 139 en terres labourables, 71 en vignes, 27 en pâtures, 27 en prés, 8 en vergers, 1^h 87^a en broussailles et friches, 1^h 59^a en jardins, 1^h 57^a en sol et aîsances de bâtiments, d'un revenu cadastral de 8.757 fr. ; contributions directes en principal, 1.413 fr.

Le sol, la plus grande partie en coteaux, rend cinq fois la semence des céréales et produit du blé, de l'orge, de l'avoine, beaucoup de maïs, des légumes secs, peu de seigle, de la navette, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, des vins rouges et blancs de bonne qualité, du foin et des fourrages artificiels. Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On exporte moitié des vins.



On élève dans la commune des bêtes à cornes et des porcs qu'on engraisse, quelques moutons et chèvres et des volailles ; 20 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire de la marne, de la pierre ordinaire à bâtir et de la terre glaise propre à la fabrication de la brique et de la tuile.

Les seuls patentables sont un charron et un aubergiste.

Biens communaux : une maison commune, construite en 1855, qui a coûté 9.000 fr. : elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, non encore fréquentée, les enfants continuant d'aller à l'école de Montain ; une autre maison renfermant le chalet, dans lequel on fabrique annuellement 6.000 kg de fromages, façon Gruyère ; trois fontaines dont deux sont avec lavoirs, et 25^h 16^a de pâtures, mare et abreuvoirs, d'un revenu cadastral de 53 fr. 37 c.

Budget : recettes ordinaires, 2.500 fr. ; dépenses ordinaires, 1.225 fr.

NOTICE HISTORIQUE

Le château du Pin est l'un des monuments les mieux conservés que la féodalité ait laissés sur le sol du Jura. Son énorme donjon surmonté de tourelles et bâti sur la pointe d'une montagne conique domine les riches vallées de la Seille, de la Saône, du Doubs, de la Loue, et se montre véritablement comme le roi de la contrée. Cette forteresse était le siège d'une baronnie considérable que bornaient à l'est les rochers de J Baume, les seigneuries de Pymont et de l'Étoile à l'ouest, le val de Voiteur au nord et Lons-le-Saunier au sud. Sept villages et plusieurs fermes isolées se trouvaient disséminés sur ce territoire.

Entre le château du Pin et Montain, s'étend une colline de forme allongée dont les pentes étaient autrefois couvertes d'habitations formant un village appelé, au XIII^e siècle, le *Vieux-Montanoisel*. Un château, dit le *Château de Garde-Chemin*, couronnait la montagne. A quelle époque remontait cette forteresse ? On l'ignore. Son nom indique seulement qu'elle avait été bâtie pour protéger des chemins. La voie romaine de Lons-le-Saunier à Dole passait en effet presque à ses pieds à l'ouest, et celle partant de la même ville pour Besançon en était très rapprochée à l'est. Sur les bords de la première, proche du village du Pin, on a trouvé des fondations d'édifices et des pièces de monnaies aux effigies de Trajan, de Posthume et de Gordien. Un traité passé, en 1053, entre Odon, abbé de Baume, et Etienne I^{er}, comte de Bourgogne, mentionne déjà le *Château de Garde-Chemin*. Ce titre seul suffit pour prouver sa haute antiquité.

Seigneurie : La baronnie du Pin comprenait le château, le bourg bâti à côté, appelé le bourg de *Porte-Joie*, le village du Pin, au pied de la montagne, Montain, le Louverot, Lavigny, Rosnay, Pannessières, la Lième, Chille et Feschaux en partie. Le seigneur avait la justice haute, moyenne et basse, avec le droit d'instituer un bailli, un châtelain, un procureur d'office, un greffier, un tabellion, des sergents-maires et des gardes, de publier et sceller les testaments et d'établir le ban des vendanges ; il avait en outre les épaves, la retenue, la commise, les lods sur les mutations d'immeubles, en raison du douzième du prix.

Les sujets de cette terre étaient la plupart affranchis de la mainmorte, mais ils devaient de nombreuses corvées, d'énormes cens en grains, en argent, en cire, en poules et en chapons. Indépendamment de ces redevances, de vastes domaines en terres et prés et plus de 3000 arpents de bois dépendaient de la baronnie.

Il existait sur la place publique du Pin, dans un carrefour, un pilori auquel était attaché un collier de fer pour la punition des coupables. Le signe patibulaire à quatre colonnes, pour l'exécution des criminels, était élevé sur une éminence, près du bief des Combes, en face du grand chemin de Lons-le-Saunier à Besançon.

Seigneurs : Le territoire dont se forma la baronnie du Pin faisait partie de la dotation de l'abbaye de Baume. Un si beau domaine excita la convoitise de Jean de Chalon l'Antique. Pour l'obtenir, ce prince employa le moyen en usage alors, c'est-à-dire qu'il tenta de s'en emparer par la force. Il commença par

bâtir un château sur la montagne du *Vieux-Montanoisel*, ou plutôt il reconstruisit le château de Garde-Chemin. Plusieurs motifs devaient l'engager à occuper cette position. D'un côté, il était en guerre avec Guillaume III de Vienne, seigneur de Montmorot et de Pymont ; d'un autre côté, il se préparait à entrer en lutte ouverte avec Hugues de Chalon, son fils aîné, comte palatin de Bourgogne. Sa seule forteresse de Montaigu n'aurait pu suffire à protéger efficacement son bourg de Lons-le-Saunier et ses salines.



Par un acte passé le 2 février 1253 (n. st.), Odon, abbé de Baume, après avoir exposé qu'il ne cédait qu'à la force, et sur l'avis de plusieurs sages conseillers, associa Jean de Chalon pour une moitié dans la possession du château du Vieux-Montanoisel ou de Garde-Chemin, en se réservant les dîmes, les oblations et autres revenus ecclésiastiques et les fours. Il fut convenu que le comte aurait son propre donjon et que l'abbé aurait la maison qu'il se proposait de bâtir du côté du Pin. Les clauses de cette association furent les mêmes que celles contenues dans l'inféodation de Montaigu à Etienne II de Bourgogne, en 1208.

Le comte Jean, soit par reconnaissance, soit pour le repos de son âme et de celles de ses prédécesseurs, donna à l'abbaye de Baume tous les étangs et les moulins qu'il établirait depuis le Louverot jusqu'à la forêt de Chille, moitié des amendes et de la justice qu'il avait ou pouvait avoir à Montanoisel, Montain et Lavigny, et tout ce qu'il possédait dans ces villages, à la réserve de quinze quartaux d'avoine à la mesure de Château-Chalon et de la faculté de forcer les habitants de ces lieux à contribuer au guet et garde et aux menus emparements de son château lorsqu'il en serait besoin. Il promit la ratification de son fils Hugues, comte de Bourgogne, qu'il ne fournit point, et se soumit à l'excommunication en cas de contravention à ce traité.

Dans le partage définitif, qui eut lieu au mois de juin 1279, entre Otton, comte palatin de Bourgogne, et Rainaud, son frère, tous deux petits-fils de Jean de Chalon l'Antique, le Pin et toutes ses dépendances furent attribués au dernier. Rainaud de Bourgogne respecta peu scrupuleusement les conventions faites par son aïeul avec l'abbaye de Baume, et agit comme le maître absolu du Pin. Sur les plaintes réitérées de l'abbé Simon, il consentit cependant à reconnaître ses usurpations et à fixer la limite de ses droits par un acte du mois de mars 1304 (n. st.).

Jeanne, reine de France et comtesse de Bourgogne, étant à Dole, fit hommage à l'abbé de Baume, dont le monastère était sous sa garde, des châteaux de Montaigu et du Pin, que Rainaud de Bourgogne, son oncle, tenait d'elle en arrière-fief.

Le samedi après la fête de Saint-Georges de l'an 1320, le comte Rainaud donna à Henri de Montfaucon, en faveur du mariage que ce seigneur allait contracter avec Agnès de Montbéliard, sa fille, le château du Pin, sous réserve de l'usufruit pendant sa vie, et déclara qu'après sa mort sa fille aurait ce château et six cents livrées de terre à l'entour pour tous ses droits paternels et maternels, à moins qu'Ottenin, frère de cette princesse, ne mourût sans héritiers ; dans ce cas, Agnès rapporterait sa dot et partagerait également avec ses autres sœurs. L'événement prévu arriva : Ottenin mourut en 1334, sans jamais avoir été marié.

Marguerite, la plus jeune des filles du comte Rainaud, alliée en 1324 à Guillaume de Vienne, fils d'Henri d'Antigny, sire de Sainte-Croix, eut dans son partage la seigneurie du Pin.

Par une sentence arbitrale rendue le 11 mars 1346 (n. st.), Philippe VI de Valois, roi de France, ordonna la mise en liberté de Rousseau de Prie, qui avait été fait prisonnier au moment où il venait au secours de Jean II de Chalon, comte d'Auxerre, et la restitution, en faveur de Guillaume de Vienne, des châteaux de Pymorin, Vernantois, Châtel-Maillot et le Pin. Par qui et pour quel motif ces terres avaient-elles été confisquées ? Nous n'avons pu le découvrir. Il paraîtrait cependant que Jean II de Chalon-Auxerre et Guillaume de Vienne, qui avaient épousé les deux sœurs, se firent la guerre au sujet du partage de la succession de Rainaud de Bourgogne, leur beau-père, et que Guillaume de Vienne refusa de faire hommage au comte d'Auxerre des domaines échus à son épouse, ce qui aurait donné lieu à la commise levée par le roi de France comme arbitre. Rainaud de Bourgogne avait déjà eu des difficultés de même nature, pour ces mêmes châteaux, avec Jean de Chalon-Auxerre I^{er}. Guillaume d'Antigny était le frère de



la célèbre Huguette de Sainte-Croix, qui fit assassiner, en 1327, Etienne de Saint-Dizier, son mari, sire de Saint-Laurent-la-Roche. Il eut de Marguerite de Montbéliard, entre autres enfants, une fille, *Huguette de Sainte-Croix*, II^e du nom, qu'il ne faut pas confondre avec la précédente, et qui porta en dot la seigneurie du Pin à Guillaume de Vienne, sire de Saint-Georges et de Sainte-Croix. Du mariage de Guillaume de Vienne et de Huguette de Sainte-Croix, naquirent deux fils, *Huguenin* ou *Hugues*, sire de Seurre et de Sainte-Croix, et *Guillaume*.

Huguenin de Vienne, sire de Seurre, de Sainte-Croix et du Pin, donna, le 21 avril 1367, à son *bien-aimé et féal* écuyer, Etienne du Pin, en récompense de ses services, trois grands meix au Louverot, le droit d'usage dans ses grands bois du Pin pour le chauffage et les réparations de son hôtel du Pin, et confirma le don qu'il lui avait fait précédemment de la prévôté de ce dernier lieu. Le 20 juillet 1373, par un acte daté du château de Louhans, il reconnut que, moyennant un cens annuel de vingt deniers, il ne pourrait plus contraindre les habitants de Pannessières, Lavigny et Montain, à faire le guet et garde en son château du Pin, soit en temps de paix, soit en temps de guerre, pas même lorsque quelque grand seigneur serait détenu dans le château ou dans le bourg, et qu'il ne pourrait plus faire sur eux de prises de raisins et de vin. En 1385, il reconnut tenir en fief du duc Philippe-le-Hardi et de Marguerite de Flandres, son épouse, ses châteaux, bourgs et châtelainies du Pin, de Pymorin et de Sellières.

Par son testament du 23 avril 1390, Hugues de Vienne choisit sa sépulture dans l'église de Louhans, sous la tombe de Guillaume d'Antigny, seigneur de Sainte-Croix, son aïeul, augmenta les revenus de sa chapelle dans cette église, institua pour son héritier universel Guillaume de Vienne, son frère, fit des legs à toutes les églises situées dans ses terres, aux gens de sa maison, à Huguette de Saint-Georges, sa sœur, à Perrenet, bâtard de Vienne, son frère, à Jeannette, *sa donnée*, et aux autres membres de sa famille. Sa fortune était immense. Il possédait les châteaux et châtelainies de Sainte-Croix, de Montpont, de Rombois, de Louhans, du Pin, de Bosjean, de Montrond, de Mervans, de Longepierre, de Navilly, de Seurre, de Sellières, etc. Alix de Villars, sa veuve, se fit représenter par un procureur à la publication de son testament, qui se fit au mois de mars 1392 (v.st.).

Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges, de Sainte-Croix et du Pin, reçut, en 1394, l'hommage de ses vassaux et notamment celui de Tristan Brassard, de Montaigu, son écuyer, pour le fief qu'il avait au Pin, au Louvrot et à Montain. Il fut gardien du comté de Bourgogne en 1387, gouverneur de 1396 à 1398, capitaine général et gouverneur de 1420 à 1423. Le 4 mai. 1398 (v. st.), voulant récompenser les services qu'il recevait chaque jour de Huguenin du Pin, son *très cher et bien-aimé écuyer*, « mêmement, dit-il, pour avoir jeté son gage devant la personne du roi de France (Charles VI) où l'avions envoyé contre le s^r de Beul pour aucune chose qu'il disoit contre mon honneur et icelui gage levé par le connétable de France, puis par le roi, au moyen des princes et autres seigneurs présents fut fait et accordé le différend entre led. seigneur de Beul et moi, comme m'a fait apparoir par les lettres du roi à mon grand honneur, » il lui donna le droit qu'il avait au *meix de Chille* et aux bois en dépendants, tous ses petits bois situés dans la terre du Pin avec la justice, les amendes de trois, sept et soixante sols payées par les mésusants dans ses grands bois du Pin, et le droit d'instituer des forestiers et des gardes ; il lui permit de construire des moulins et des battoirs banaux dans l'étendue de sa seigneurie, de faire élever une tour ou *maison à colice* et *fausse-braye* à l'entour, tourelles et créneaux dans le bourg du Pin appelé le bourg de *Porte-Joie*, et d'y faire faire le guet et garde, en temps de guerre, par ses sujets du Pin et de Chille ; lui accorda la mouture franche dans ses moulins et battoirs de Sellières, la franchise dans ses fours, la permission d'acquérir dans ses terres de Sellières et du Pin jusqu'à concurrence de trois cents livres de rente, en fief ou arrière-fief, et confirma enfin les dons faits par Hugues de Vienne, son frère défunt, à Etienne du Pin, père de Huguenin. Cette donation fut faite en présence de Jean de Champdivers, de Guillaume, sire de la Marche, chevaliers, d'Etienne Brassard, bailli du Pin, de Philibert de Mantry et de Jean de Duretal, écuyers.

Guillaume de Vienne devint conseiller et chambellan du roi de France et du duc de Bourgogne et gouverneur du Languedoc en 1412. Trois ans après, il fut l'un des ambassadeurs du duc, son maître, au concile de Constance, et se trouvait à l'entrevue du pont de Montereau, terminée d'une manière si tragique. Il avait épousé Marie, fille de Béraud, dauphin d'Auvergne, comte de Clermont, et mourut en 1434. Son nom figure en tête de la liste des chevaliers de la Toison d'Or, lors de l'institution de cet ordre.

Guillaume II de Vienne, fils du précédent, marié à Alix de Chalon, sœur de Louis, prince d'Orange, fut le plus fou et le plus dissipateur des hommes. Il aliéna successivement ses plus belles terres pour satisfaire à ses prodigalités. Le 23 janvier 1445 (n. st.), étant en son château de Sellières avec Jean de Beaufort, chevalier, seigneur de Vilette, Philibert d'Alevaise, Huguenin du Pin, Jean de Terrans, ses écuyers, il vendit à Guillaume de Vaudrey, seigneur de Courlans, moyennant dix-huit cents saluts d'or, « les chastel, bourg, seigneurie et appartenances du Pin, ensemble et avec toutes rentes, censés, redevances, fiedz, arrière-fiez, justices totales, noblesses, tabellionnaige, bailliaige, et autres droits quelconques, franchises et quittes de toutes charges sauf qu'elles sont et meuvent du fiez et hommaige de Mgr de Bourgogne, à cause de son conté de Bourgogne. »



Il est assez étonnant qu'il ne soit fait nulle mention dans cet acte de la suzeraineté de l'abbé de Baume. Lorsque le duc Philippe-le-Bon permit à Guillaume de Vaudrey de prendre possession de la terre du Pin (29 janvier 1451, n. st.), il lui imposa l'obligation de lui en faire hommage comme d'un fief mouvant du château de Montmorot ; et cependant ce même duc, étant à Salins, avait encore reconnu, le 21 avril 1422, qu'il tenait en fief de l'abbaye de Baume les châteaux de Montaigu et du Pin.

Le 28 février 1456 (n. st.), Guillaume de Vaudrey acheta de Catherine de Bussy, veuve d'Etienne Brassard, le fief que Denis, Jean, Philibert et Pernette Brassard, ses enfants, possédaient dans la seigneurie du Pin, et qui consistait surtout dans la motte du château du Louverot, en cens et rentes, terres et prés sur le Pin, Montain, Lavigny et le Louverot. Ce seigneur, dont le courage et l'adresse étaient passés en proverbe, fut l'un des plus intrépides défenseurs de Marie de Bourgogne dans la guerre soutenue contre Louis XI. Il eut la tête tranchée par ordre de ce farouche souverain, sous les murs de Luxeuil, où on l'avait conduit après avoir été fait captif au siège de Faucogney (1480). Guillaume de Vaudrey avait fait un testament en faveur de Guillaume de Vaudrey, son fils, qui mourut dans un voyage à Jérusalem, et de Lancelot de Vaudrey, son autre fils, auquel il attribua la seigneurie du Pin.

Lancelot de Vaudrey, seigneur de Courlaoux et du Pin, soutint plusieurs procès au parlement et devant le bailli d'aval contre Pierre Morel, abbé de Baume. Enfin, par un traité signé au prieuré de Saint-Désiré de Lons-le-Saunier, le 3 janvier 1487 (n. st.), il fut convenu que le seigneur du Pin et ses successeurs institueraient à leurs frais un châtelain, un procureur et un scribe communs, lesquels seraient tenus d'aller à Baume prêter serment entre les mains de l'abbé ou de son vicaire ; que l'abbé aurait moitié de la moyenne et de la basse justice de la châtelainie, et que le moulin construit par Lancelot de Vaudrey, sur le meix Guyenet, resterait sa propriété, à charge de délivrer annuellement à l'abbé un quartal de blé, moitié froment et avoine. Par un second traité du 23 février 1488, l'abbé de Baume se désista de la commise qu'il prétendait sur la terre du Pin parce que Lancelot de Vaudrey avait refusé de lui rendre hommage, et les parties nommèrent en même temps des commissaires pour délimiter leurs droits dans les bois de Rosnay.

Lancelot de Vaudrey mourut avant 1503, laissant deux enfants mineurs, *Adrien* et *Jean* de Vaudrey, dont la curatelle fut confiée à Jean de Gères, seigneur de Montaigu. Dans le partage qui eut lieu entre ces deux frères, Jean de Vaudrey eut dans son lot la seigneurie du Pin et fit plusieurs transactions, en 1510, avec Huguenin du Pin, seigneur de la Chasnée. Il mourut probablement sans postérité, car on voit Adrien de Vaudrey, son frère, chevalier au parlement de Dole, se qualifier, en 1535, de seigneur de Courlaoux et du Pin.

Charles de Vaudrey, écuyer, l'un des fils d'Adrien, était seigneur du Pin en 1544, et mourut sans enfants.

Anne de Vaudrey, sa sœur, lui succéda et épousa au château de Bersaillin, en 1541, Claude, baron de Ray. Elle en eut plusieurs filles.

Renée de Ray, l'aînée, obtint Vaudrey, le Pin et Bersaillin dans son lot, et s'allia, en 1577, à François de Vergy, comte de Champlitte, qui mourut en 1591 avec les titres de chevalier de la Toison d'Or, de lieutenant général et gouverneur du comté de Bourgogne.

Le 16 août 1685, François de Vergy et son épouse acensèrent à Jean Gerbe, de Montain, un champ de deux journaux et demi en teppes, ruines et buissons, dits en *Montanoiseau*, touchant de levant un sentier



qui tirait de Montain à la fontaine de Montanoiseau et au nord le chemin de Lons-le-Saunier à Poligny. Ce champ était l'emplacement de l'ancien château de Garde-Chemin, qu'il ne faut pas confondre avec le château du Pin, qui en était à une certaine distance.

Renée de Ray se remaria avec Charles-Emmanuel de la Chambre, marquis d'Aix, et vendit la terre du Pin, en 1596, à Benoît Charreton, sieur de Chassey, qui acheta encore, le 27 février 1597, la *chevance de Varax*, sur Savagna, Montmorot, Saubief, Messia, Perrigny, Macornay, Courbouzon, Maynal et Lons-le-Saunier, de Claudine-Philippine de la Chambre, veuve de Chrétien de Villelume, chevalier, baron de Montsaugéon, Beauregard et Monnet en partie, pour l'unir à sa nouvelle acquisition.

Benoît Charreton mourut le 21 août 1600, laissant d'Henriette d'Aens, son épouse, *Philibert Charreton* de Chassey, abbé de Rosières, puis du Mont Sainte-Marie, mort au château du Pin le 12 mars 1619 ; *Maximilien Charreton*, baron du Pin, marié, le 26 novembre 1609, à Beatrix de Binans-Chambéria, et mort avant 1618 ; *Claude Charreton*, mort sans avoir d'enfants de Marguerite, fille de Gaspard de Poligny ; *Guillaume du Louverot*, marié, le 22 juillet 1578, à Anne de Chissey ; *Ferdinand Charreton*, baron de Pymorin, allié, le 2 janvier 1589, avec Françoise de Vautravers ; *Charles Charreton*, page de l'empereur Mathias, mort à Vienne ; *Charlotte Charreton*, épouse de Léonard Karra-Kiouli ; *Anne Charreton* ; *Philibert Charreton*, dit du Louverot, seigneur de Rambey, et *Anne-Antoine Charreton*, mariée en premières noces, en 1591, à Guillaume de Villey, gouverneur de Bletterans, et remariée, en 1611, à Claude Bouton, baron de Pierre.

Maximilien Charreton étant mort sans postérité, la seigneurie du Pin passa à Philibert Charreton, dit du Louverot, son frère, qui testa le 21 mai 1643, laissant trois enfants, *Jean-Claude*, *Pierre* et *Claude-Antoine* du Louverot. Pierre légua ses droits, en 1658, à Jean-Claude du Louverot, son frère.

Claude-Antoine du Louverot, baron du Pin en partie, de Beauregard et Brans, acheta, le 11 mai 1634, de Pierre Dupin, la chevance féodale de la Chasnée, dans la terre du Pin. N'ayant eu que deux filles, *Thérèse* et *Jeanne-Antoine* du Louverot, de Marguerite de Moustier, sa part dans la seigneurie du Pin retourna, en vertu d'une substitution, à Jean-Claude du Louverot, son frère aîné.

Jean-Claude du Louverot ne laissa pour héritier qu'un fils, Claude-François Charreton, qui épousa, le 19 février 1687, Françoise de Moyria.

Le trop célèbre Jean de Watteville, abbé de Baume, poursuivit devant le parlement Claude-François du Louverot, pour le faire condamner à reconnaître que la terre du Pin relevait en fief de son abbaye, et qu'il avait moitié de la moyenne et basse justice dans cette seigneurie, quoique le contraire eût été décidé par un arrêt de 1606. Tout à coup, par un traité du 7 septembre 1694, il renonça à toutes ses prétentions ; mais il ne tarda pas à en avoir du regret et fit prononcer la nullité de ce traité par un arrêt du parlement du 1^{er} avril 1700. Ce même procès fut repris plus tard et n'était pas encore terminé lorsque survint la révolution de 1789.

Marie-Françoise du Louverot épousa, le 12 février 1705, François Froissard de Broissia, chevalier de Saint-Georges. Par leur contrat de mariage, Claude-François Charreton du Louverot et Françoise de Moyria, ses père et mère, lui firent une donation entre-vifs des terres du Pin, de Pressia et Marmont, sous réserve de l'usufruit de la première pendant leur vie. Par un second acte du 10 mars 1713, les donataires renoncèrent encore à cet usufruit, à condition qu'ils seraient nourris au château du Pin avec trois domestiques, trois chevaux, et qu'ils toucheraient une pension de quinze cents livres.

Du mariage de François Froissard avec Marie-Françoise du Louverot, naquirent Jeanne-Claudine de Broissia, reçue chanoinesse à Château-Chalon en 1710, et Louis-Eucher-Ermenfroid Froissard-Broissia.

À la mort de M. François Froissard, arrivée après 1745, Louis-Eucher-Ermenfroid de Froissard, comte de Broissia, chevalier de Saint-Louis et major de cavalerie, prit possession de la baronnie du Pin et mourut en 1764, ne laissant de M^{lle} d'Esternoz, son épouse, qu'une seule fille, Louise-Gabrielle-Philippe-Joséphine Froissard de Broissia. Les parents de cette demoiselle, réunis en conseil de famille, vendirent la seigneurie du Pin à M^{me} veuve Abriot de Grusse, le 22 août 1764, moyennant cent soixante-dix-neuf mille

francs. M. François-Désiré Abriot, écuyer, seigneur de Grusse, obtint du roi des lettres patentes qui confirmèrent en sa faveur le titre de baronnie à la terre du Pin. Lorsque M^{lle} de Froissard eut épousé M. Jean-Emmanuel Martin, comte de Jouffroy-Gonsans, elle poursuivit la nullité de la vente faite pendant sa minorité. Ce procès durait encore en 1789 ; il fut favorable à M^{me} Jouffroy, qui rentra dans cette propriété et la donna à ses enfants par un acte du 31 mars 1827, sous la réserve de l'usufruit pendant sa vie.



Cette dame est morte en 1840. M. Louis-François-Félix Martin, comte de Jouffroy-Gonsans, son fils, avait vendu la terre du Pin, en 1845, à M. Lavenne. Elle appartient actuellement à MM. Trouillot.

Château et bourg : Le château du Pin se compose d'un donjon à peu près carré ; d'une cour précédée d'un portail fortifié, et bordée à l'ouest par un grand bâtiment renfermant des caves spacieuses, des cuveries, des grangeages et des remises, et au nord par les écuries à l'extrémité desquelles est un puits ; de la basse-cour qui était au sud du donjon, d'où partait, sous une porte voûtée, un chemin communiquant avec le village du Pin. Le tout était environné de hautes murailles et de fossés creusés dans le roc vif, aujourd'hui comblés. L'enceinte renfermait six tours, appelées la Grande-Tour, la Tour du Receveur, la Tour de la Grande-Salle, la Tour des Ecuries, la Tour des Prisons et la Tour du Colombier.

Au sud de la basse-cour est un jardin entouré de murs, où se trouvait la vaste maison féodale de la famille du Pin. Cette maison et celle de la famille Brassard, qui était aussi fortifiée, étaient à l'entrée d'un bourg dit le bourg de *Porte-Joie*. On voyait encore, en 1733, des pans de murs et les ruines des maisons de ce bourg, qui était clos de murs et fermé par deux portes. Ces constructions longeaient le chemin qui conduit au château et recouvraient tout le sommet de la montagne. Le verger et le jardin étaient au nord de la forteresse. Les pentes de la colline étaient recouvertes de vignes et de bosquets. Le chemin de Montanoiseau au Pin passait contre le jardin. Le donjon est élevé de trois étages au-dessus du rez-de-chaussée ; ses murs ont plus de 3^m d'épaisseur. Les angles sont arrondis en quart de cercle et surmontés de quatre gracieuses tourelles. Au premier étage sont le salon d'honneur, la chapelle, et le logement du châtelain. Les étages supérieurs, composés de vastes salles, étaient destinés aux hommes d'armes. Un bel escalier tournant en pierre s'élève jusqu'au sommet de la tour.

La porterie est appuyée contre le donjon, percée d'une grande ouverture ogivale à côté de laquelle sont deux canonnières, et surmontée par une longue galerie en bois.

Chevance du Pin : Une famille noble portait le nom du village du Pin où elle possédait un fief considérable. Hugo de *Pigniac* ou de *Piniaco* fut du nombre des vassaux que Guillaume, comte de Bourgogne, chargea de l'exécution de la bulle du pape qui mettait l'abbaye de Cluny en possession des biens du monastère de Baume (1147). *Perrin* du Pin, écuyer, se maria à Jeanne, fille d'Aimé du Louverot, chevalier. Ce gentilhomme eut un fils du nom d'*Etienne* qui était marié, en 1367, à Renaude, fille d'Etienne de Courlaoux, chevalier. De ce mariage naquirent *Huguenin* du Pin, écuyer de Guillaume de Vienne, qui s'allia à Guye d'Usier, et *Marguerite*, épouse de Marguet de Saubief.

Huguenin du Pin laissa deux fils, *Huguenin*, II^e du nom, qui se qualifia de seigneur de la Chasnée à cause du fief de ce nom qu'il possédait dans la baronnie du Pin, et *Claude*, docteur en droit, seigneur de Pymont, conseiller et maître d'hôtel du duc Philippe-le-Bon, marié, en 1464, dans le palais du duc, en Flandres, avec Marguerite de Francières, demoiselle d'honneur de la duchesse.

Huguenin II du Pin, sieur de la Chasnée, écuyer, laissa de Marie, fille de Guy d'Arbois, seigneur de Panthaise, *Désiré* du Pin. *Huguenin III* du Pin, fils de Désiré, épousa, le 14 février 1497 (n. st.), Claudine, fille de Jean de Plaine, chevalier, seigneur de Mantry, et légua sa fortune à François du Pin, son fils.

François du Pin, écuyer, seigneur de la Chasnée, s'allia, le 13 janvier 1538 (n. st.), avec Claudine de Lespinette, et en eut un fils du nom de *Guillaume*, qui épousa, le 6 mai 1571, Jeanne de Bussy. Par son testament du 21 juin 1575, François du Pin fonda une messe, à célébrer chaque semaine, dans la chapelle du château du Pin.



Claude du Pin, seigneur de la Chasnée, fils de Guillaume, prit pour épouse, le 5 septembre 1617, Anne de Chavirey, et en eut plusieurs enfants auxquels il fit des legs particuliers. Il institua pour son héritier universel Pierre du Pin, son fils aîné.

Pierre du Pin et Jeanne-Philiberte de Montrichard, son épouse, vendirent leur chevanche de la Chasnée, le 11 mai 1654, à Claude-Antoine du Louverot, seigneur du Pin. D'autres branches de la famille du Pin ont possédé les terres du Fied, du Sorbier, et le fief de Bussy à Montmorot. Cette maison ne s'est éteinte qu'au XVIII^e siècle. Ses biens ont été recueillis par MM. de Balay.

Événements divers : Le duc de Bourgogne fit diriger une gagerie, en 1336, contre Guillaume d'Antigny, qui habitait alors son château du Pin ; mais on n'en connaît pas le motif. Lorsque Louis XI fit la guerre en Franche-Comté, de 1477 à 1483, ce souverain eut d'autant plus de motifs pour faire détruire le bourg et la forteresse du Pin, que ce domaine appartenait alors à Guillaume de Vaudrey, l'un de ses plus formidables adversaires. De cette époque date, en effet, la destruction de l'ancienne maison-forte qui avait été bâtie par Rainaud de Bourgogne. Le donjon et la tourelle qui est dans la cour ne furent construits qu'au XV^e siècle. On prétend qu'Henri IV logea dans ce donjon en 1595 ; aucun titre n'appuie cette tradition. Le marquis de Conflans, maréchal de Bourgogne, y établit son quartier général au mois d'avril 1637, et la marquise de Brézé s'y réfugia pendant la terreur. Il est probable que c'est par l'influence de l'abbé de Watteville que ce château fut excepté de la démolition générale des forteresses ordonnée par Louis XIV en 1668 et 1674.

Chapelle et ermitage de Saint- Martin : Au pied occidental du village du Pin, sur le bord du *Chemin-Blanc*, qui était la route de Lons-le-Saunier à Dole, s'élevait une antique chapelle dédiée à saint Martin, substituée sans doute à quelque *sacellum* païen. Des chapelains y célébraient plusieurs messes par semaine, en suite de fondations particulières. Des religieux de l'ordre de Saint-Jean-Baptiste érigèrent près de cet édifice un ermitage où ils réunissaient les enfants du Pin pour leur apprendre les premiers éléments de la lecture et de l'écriture. En 1637, les Français brûlèrent la chapelle et l'ermitage. Leurs murailles délabrées ayant servi, pendant plusieurs années, de retraite à des bandits, on les rasa en 1658, et tous les offices qui se célébraient dans la chapelle furent transférés dans la chapelle du château, qui était dédiée à saint Jean-Baptiste. Le Pin a toujours dépendu de la paroisse de Montain.

Bibliographie : Annuaire du Jura, année 1848. — Archives de la Préfecture du Jura.—Notes dues à l'obligeance de M. Désiré Monnier.